



Godinne-Burnot, le 10 novembre 2020.

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Comme vous l'aviez bien sûr appris par le presse, la suspension des cours du congé de Toussaint a été prolongée jusqu'au lundi 16 novembre pour apaiser la flambée des contaminations constatée aussi dans les écoles pendant le mois d'octobre. Ce délai supplémentaire devait aussi permettre aux établissements de préparer les nouvelles mesures à mettre en place pour la deuxième partie du trimestre.

De notre côté, nous avons adopté une organisation propre à respecter les diverses consignes du gouvernement fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout en tenant compte des particularités de notre établissement. Il importait notamment pour nous de supprimer les transferts d'élèves entre les sites, d'éviter les changements de site en cours de journée pour les enseignants, d'assurer un fonctionnement équilibré de l'internat...

Veillez donc prendre connaissance des grandes lignes de notre organisation pour les prochaines semaines.

Pour toutes les années :

- rythme de travail organisé en heures doubles de 45 minutes pour permettre des récréations régulières et l'aération des locaux ;
- récréations et repas décalés entre les degrés pour limiter les contacts entre « bulles » ;
- repas tartines pris en classe, fonctionnement normal du restaurant pour les internes ;
- fins de journée légèrement anticipées par rapport aux horaires habituels, prise en charge assurée jusqu'à l'heure normale.

Pour le premier degré :

- présence toute la semaine ;
- remédiations, méthode de travail, suivi PIA concentrés le mercredi matin.

Pour les deuxième et troisième degrés :

- cours par demi-classes ;
- horaires réadaptés ;
- deux jours consécutifs par semaine réservés à chacun des deux degrés ;
- remédiations le mercredi ;



- présence des D2-D3 inversée entre les deux sites pour favoriser la disponibilité des enseignants ;
- garderies actives sur demande pendant les jours de suspension des cours ;
- en distanciel : travaux notés au journal de classe lors des cours, visiocours occasionnels ;
- cours de religion uniquement en distanciel ;
- cours d'éducation physique remplacés par des activités éducatives en classe, occasionnelles pour la formation commune, plus systématiques pour l'option EP8.

Pour ce qui vous concerne, nous vous demandons de continuer à équiper votre enfant du nombre de masques suffisant pour le temps de sa présence à l'école, de ne pas l'y envoyer si elle/il présente des symptômes inquiétants et de prévenir le secrétariat en cas d'absence. Nous vous prions également de consulter régulièrement le journal de classe pour prendre connaissance des travaux à effectuer à domicile entre les cours en présentiel.

Par ailleurs, nous vous rappelons que dès ce jeudi, vous pouvez solliciter par mail les enseignants et éducateurs pour convenir d'un rendez-vous téléphonique ou visio concernant la situation de votre enfant.

En vous demandant encore de lire attentivement les diverses informations pratiques reprises ci-dessous et en espérant avec vous des jours meilleurs, nous vous prions d'agréer, chers Parents, l'expression de notre entier dévouement et de notre complète disponibilité.

L'équipe de direction

F. Van de Steene

M. Beyls

Ph. Fontaine



Informations pratiques

Horaire hebdomadaire pour les prochaines semaines

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
1 ^{er} degré	Cours pour Burnot et pour Godinne		Remédiations, suivi des PIA, projets...	Cours pour Burnot et pour Godinne	
2 ^{ème} degré	Cours pour Godinne Garderies actives sur demande à Burnot		Remédiations et garderies actives sur demande	Cours pour Burnot Garderies actives sur demande à Godinne	
3 ^{ème} degré	Cours pour Burnot Garderies actives sur demande à Godinne		Remédiations et garderies actives	Cours pour Godinne Garderies actives sur demande à Burnot	

Demandes de garderie, à partir de ce jeudi 12 novembre

Pour Burnot : secretariat@burnot.be

Pour Godinne (internat et externat) : redactrice@godinne.be

Veillez bien préciser, au plus tard l'avant-veille, le nom et la classe de l'élève, ainsi que l'horaire des garderies demandées.

Pour l'internat

- Premier et deuxième degrés : retour le dimanche soir ou le lundi matin selon l'horaire habituel ;
- troisième degré : retour le mercredi soir ou le jeudi matin, prévenir l'éducateur si changement par rapport au retour habituel de début de semaine ;
- réflexions en cours pour le calcul des prix de pension ; courrier à venir.